

DEBAT SUR L'AVENIR DE L'ECOLE

Lieu : Salle de conférence du lycée de Font – Romeu

Participants : Une trentaine de participants, en majorité des enseignants, des représentants des parents d'élèves, 2 élèves (filles) du lycée.

Animateurs : M. Marcel PEYTAVI, ancien proviseur du lycée Joffre, ancien membre du Conseil Supérieur de l'Education.

Questions choisies (après consultation des élèves et des personnels)

- 01) Quelles sont les valeurs de l'Ecole Républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?
- 08) Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?
- 16) Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative, en particulier entre parents et professeurs, et entre professeurs et élèves ?

DEBAT

Il est précédé de plusieurs interventions préalables mettant en doute l'utilité du débat national, la composition de la commission « dont on sait qu'elle a déjà arrêté ses conclusions » : un débat pour rien ?

L'animateur précise qu'il n'a aucun mandat « d'en haut », qu'on peut certes s'interroger sur l'efficacité d'un énième débat sur l'école, mais que la plus sûre façon de lui enlever toute efficacité est de ne pas participer. Le débat s'engage alors.

Question n°1 :

L'animateur centre d'abord le débat sur les questions de la laïcité de l'école, de l'autorisation ou non des signes distinctifs politiques ou religieux.

L'assemblée est dans un premier temps peu réceptive à ce thème : « la question ne se pose pas dans le lycée ». Les interventions, mesurées, mettent à part égale l'accent tantôt sur la liberté d'expression des élèves, tantôt sur la neutralité de l'école, et la nécessaire sécurité de l'enseignement. Les deux jeunes filles du lycée sont plutôt favorables à la liberté d'expression. Un enseignant exprime ses réserves sur un enseignement des religions à l'école, « véritable boîte de Pandore par laquelle on fait entrer les communautarismes ».

Le débat évolue pour souligner la dimension sexiste inhérente à la question du voile : par un vêtement qui cache le corps de la femme (et pas de l'homme), ou peut aussi intérioriser une pensée qui consacre la situation inférieure de la femme, pensée qu'il faut combattre à l'école. Un large consensus s'affirme aussi sur le refus de l'entrée des communautarismes dans l'école.

Dans un deuxième temps, l'assemblée s'interroge sur les limites qu'il est nécessaire de fixer aux droits individuels des élèves (et des personnels), sur le lien organique entre droits et devoirs des élèves, liberté de l'individu et respect des règles du groupe et de l'institution.

Un participant exprime sa prudence sur tout système autoritaire et répressif face à ce qui peut être une provocation de l'adolescence : « il faut répondre de façon pédagogique, et parfois ignorer une provocation est la meilleure façon de la désarmer ».

Les participants s'interrogent ensuite sur les dérives comportementales dans la société : doit-on accepter dans l'école ce qui se passe dans la société ? La réponse est non. Sans avoir la prétention de réformer la société, l'école a un rôle d'éducation de ses élèves, les adultes et citoyens de demain. Il en ressort plusieurs éléments forts :

1°) Le vêtement est un langage, une façon d'exprimer un certain nombre d'opinions ou de réactions, d'afficher des refus ou au contraire d'affirmer un respect : on ne s'habille pas à l'école comme on s'habille à la plage, de même qu'on ne parle pas à l'école comme on parle avec des copains. Il appartient à l'école d'apprendre aux élèves que certaines tenues (tenues débraillées, cheveux hirsutes ou teints en vert, perçage agressif, langage ordurier ou incorrect, comportements désinvoltes d'un individualisme excessif, ou traduisant un irrespect de l'autre et de l'institution - crachat ou insulte ou jet de papier au sol etc. - les desserviront demain dans le monde des adultes et du travail. De telles tenues (débraillées, déchirées, ou à la limite de la décence) les desserviront lors des entretiens d'embauche ou de l'exercice de leur emploi (sur ce point la remarque est aussi valable pour les signes « ostensibles »).

2°) Une tenue et comportement convenables doivent être exigés dans l'école pour exprimer l'intérêt que l'élève porte au processus des transmissions de savoir, et le respect qu'il doit aux enseignants et à l'institution. On imagine mal que les conditions d'enseignement soient bien remplies si, dans une classe, des élèves sont autorisés à mettre les pieds sur la table, à bavarder avec leurs voisins, ou à finir leur sandwich, sans enlever leur casquette. Et on imagine mal qu'un adolescent soit dans les meilleures conditions dans l'école et envers l'école, si sa tenue en exprime le rejet.

3°) La question centrale est celle de la mesure dans l'interdiction comme dans le refus : on interdisait, il n'y a pas si longtemps, le port du pantalon aux élèves des lycées de filles. Une tenue convenable est pourtant exigée : c'est une tenue (vêtement et comportement) qui convient, qui va avec, autrement dit qui est adaptée au lieu, au temps et à la situation. Être capable de s'adapter, c'est la définition même de l'intelligence. Et il est indispensable d'affirmer les limites en ce domaine, en les expliquant, et de les faire respecter, avec intelligence mais sans concession ni laxisme. Les élèves comprennent bien que l'on ne s'habille pas en classe comme on s'habille à la plage, et qu'on ne parle pas au professeur ou au « pion » comme on parle à ses copains.

4°) On ne peut pas exiger des élèves des obligations qu'on ne respecte pas soi-même. Sur le plan des comportements, une égale dignité doit s'imposer aux élèves comme aux adultes. Il ne s'agit pas de dire que l'élève est légal du maître (notamment sur le plan de la transmission des savoirs, de l'évaluation, de la fixation du rythme de travail etc...). Mais on ne peut pas exiger de l'élève une tenue correcte, si l'on a soi-même une tenue qui laisse à désirer ; et on ne peut pas interdire à un élève de fumer dans le collège si les adultes fument sans gêne devant eux.

5°) Le débat a mis l'accent sur le caractère sexistes de certaines tenues (ventre à l'air, string apparent, etc., etc.) ou remarque que dans ce domaine, ce sont les filles qui polarisent l'essentiel des remarques ou des réactions. N'est ce pas une façon de constater que trop souvent elles peuvent amener à interioriser des valeurs contraires à l'égalité entre hommes et femmes, et à entrer sans s'en rendre compte dans un système qui fait du corps de la femme un objet sexuel, comme on le constate trop souvent dans la mode et la publicité. Il appartient à

l'école de faire comprendre aux jeunes filles qu'elles ont tout à perdre à entrer dans ce jeu, et que l'interdiction de telle ou telle tenue « sexualisée » est aussi un pas vers la véritable liberté de la femme.

Un débat complémentaire s'est engagé sur la mixité : l'assemblée est favorable au principe du maintien de la mixité, même si elle s'est interrogée sur l'opportunité pédagogique dans certains cas ou certaines matières de séparer momentanément des groupes de filles et des groupes de garçons.

Question n° 8 :

Un constat paraît largement partagé : on ne travaille plus autant à l'école, ou du moins le goût de l'effort a été remplacé ou masqué par la demande du plaisir ou de la facilité du zapping. Pour une majorité d'intervenants, le plaisir d'apprendre vient en terme de l'effort : l'image du sport, et notamment de la randonnée en montagne, illustre ce propos. Il est nécessaire que l'école sache exiger un effort, même si l'élève n'en apprécie pas d'emblée le sens ou l'intérêt.

La question est liée aux conditions de travail d'une partie des élèves, qui, lorsqu'ils sont revenus chez eux, ne trouvent pas les conditions matérielles ou morales pour produire cet effort (promiscuité, permanence de la télé, attraction de la rue, etc.....). Pour ces élèves, (comme d'ailleurs pour d'autres, qui ne trouvent pas en eux les modifications internes nécessaires pour l'effort), l'école doit mettre en place des structures d'accueil dans ses locaux, d'études surveillées ou dirigées, avec une assistance éducative de qualité. L'obligation d'y participer pourrait être définie par les professeurs, en liaison avec les familles.

Par ailleurs il est nécessaire de redonner leur place à des exercices scolaires qui font appel à l'effort, comme par exemple la mémoire et cela dès le plus jeune âge. Apprendre par cœur un beau texte, ou une conjugaison, ou une table de multiplication est aussi formateur pour l'esprit que pour l'éducation de la volonté et le sens de l'effort.

Toutefois les chances de développer le sens de l'effort dépendent de deux réalités :

- Le respect de la motivation de l'élève, de ses goûts. L'orientation « forcée » en S par exemple (décrite par certains parents comme une intériorisation catastrophique de la hiérarchisation absurde des filières) provoque de graves dégâts.
- Par ailleurs, pour qu'un élève puisse continuer à être motivé, et à produire des efforts, il faut qu'il puisse tirer le fruit de ses efforts, en être récompensé par des réussites et des valorisations réelles. On rejoint ainsi le problème de l'inégalité des enfants devant l'école, et de la question de l'égalité des chances devant l'accès au savoir.

Il est nécessaire de déterminer dans l'échec de l'enfant ou sa moindre réussite, ce qui est lié à sa nature propre et ce qui est dû à sa situation familiale, sociale, culturelle, sachant que l'école ne peut agir - et encore partiellement - que sur le second volet. Il est nécessaire de s'interroger sur les conditions d'enseignement, sur l'inégalité réelle entre le premier cycle d'un grand lycée parisien et celui d'un collège ghetto de certaines banlieues de grande ville. Les mots « brassage de l'hétérogénéité » ont-ils le même sens à Louis le Grand et à Mantes la Jolie ? Et les classes « hétérogènes » y ont-elles la même nature et la même composition ? Et les enfants y reçoivent – ils le même

enseignement ? Et les élèves y trouvent-ils la même sérénité, la même exigence, le même entraînement à l'effort ?

Pour les établissements difficiles, un aspect majeur est la stabilisation des équipes pédagogiques, non par la contrainte mais par l'incitation financière sans doute mais aussi pédagogique. L'inspection Générale, par sa culture, est plus facilement portée à reconnaître la réussite d'un enseignant exerçant dans un « lycée chic » que celle d'un professeur affrontant les difficultés d'un collègue « choc ».

De plus la question des effectifs par classe doit être reconsidérée, il est souvent plus facile d'enseigner devant 40 bons élèves que devant 15 enfants en difficulté. Pour cela, si les moyens sont dégagés, ils doivent être affectés selon des critères non pas seulement quantitatifs (ex : H/E) mais qualitatifs. Cela se fait en Z.E.P., mais de façon trop restrictive, et par là - même stigmatisante.

Il faut enfin donner plus de souplesse et d'autonomie aux établissements pour leur permettre d'inventer et de mettre en pratique des solutions adaptées.

Une question complémentaire apparaît : comment cerner, affronter, et résoudre le problème des enseignants « dépassés » ? Ils sont une toute petite minorité, mais leur incapacité à enseigner peut avoir des conséquences catastrophiques dans les petits établissements, et tout particulièrement dans les écoles primaires à niveaux regroupés.

Il faut donc trouver des solutions de reconversion humaines pour les enseignants déjà en poste.

Mais surtout il faut se donner les moyens de ne pas les recruter.

L'expérience montre que lorsqu'un futur enseignant a passé le concours de recrutement, il est très difficile de lui dire au bout d'une année de stage (éventuellement renouvelée) « Monsieur, vous n'êtes pas capable d'enseigner, donc vous partez de l'Education Nationale ». Quel conseiller pédagogique peut, au bout d'un an de travail partagé avec son stagiaire, lui dire : « Non » et le priver de son emploi ?

C'est donc avant le concours de recrutement qu'il faut agir. Une idée est avancée : rendre obligatoire, avant de pouvoir passer un concours de recrutement, le fait d'exercer au moins un an, si possible deux, devant les élèves (surveillant, assistant d'éducation, « répétiteur », remplacements). Ce contact préalable avec les réalités de l'enseignement amènerait beaucoup de futurs candidats à choisir une autre voie professionnelle. Pour les autres, il appartient à l'institution (chefs d'établissement, inspection, collège de professeurs...) à prendre ses responsabilités.

Question n° 16 :

Faute de temps, elle n'est pas abordée.